PARTENAIRE UNSA

QUAND L'ENTREPRISE APPARTIENT À SES SALARIÉS

La SCOP, un modèle d'entreprise démocratique, solidaire et durable

La SCOP (Société coopérative et participative) c'est une entreprise où la performance n'est pas de maximiser une valeur boursière mais de pérenniser des emplois. Une entreprise qui n'appartient pas à des actionnaires mais majoritairement à ses salariés et où les bénéfices ne sont pas au profit d'une minorité mais partagés équitablement avec tous les travailleurs. Une entreprise où la réussite n'est pas individuelle mais collective. Une entreprise où l'innovation n'est pas pensée au détriment des emplois, mais comme réponse aux défis sociétaux et environnementaux. Une entreprise où l'argent n'est pas une finalité en soi, mais un moyen au service de l'humain.
Les SCOP et les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) placent donc l'humain au cœur de leur stratégie. Elles sont par définition non délocalisables et sont présentes dans tous les secteurs d'activité.

Une dynamique qui se poursuivait avant la crise sanitaire

2 360 emplois nouveaux ont été créés dans les coopératives de travailleurs en 2019 !
Nous en sommes donc aujourd'hui à **3 439 coopératives de travailleurs actives** sur tout le territoire, ce qui fait **63 000 emplois** coopératifs en France. Les créations sont toujours majoritaires parmi les Sociétés coopératives actives à fin 2019 : 65 % des coopératives et 56 % des emplois. Les transmissions d'entreprises saines en coopératives et les transformations d'associations en coopératives représentent 13 % des SCOP et des SCIC*.
La transmission d'entreprises saines (comme le départ à la retraite du dirigeant) est donc à l'origine de 1 290 emplois générés par les créations de Sociétés coopératives en 2018 et 2019. **Cette question concerne autant les salariés de ces entreprises qui peuvent s'informer et se faire aider que les dirigeants qui souhaitent céder.** Le mouvement des SCOP et des SCIC a lancé depuis 2013 une campagne de sensibilisation, construite autour du site jetransmetsamessalaries.fr, pour sensibiliser et informer les dirigeants de PME, les experts-comptables et donc bien sûr les salariés sur l'opportunité de ce type de solution.

En savoir plus : **www.jetransmetsamessalaries.fr**

*source : www.les-scop.coop

UP, UNE SCOP HISTORIQUE

Fondée par des militants syndicaux, la coopérative Up est toujours détenue à 100 % par ses salariés et dirigée par eux, son Conseil d'Administration étant élu démocratiquement tous les 4 ans. Tout au long de son histoire, la SCOP a su garder des liens et une relation forte avec le mouvement syndical.

La création du chèque UpDéjeuner en 1964 a posé les fondements de la mission du groupe Up : nos moyens de paiement et solutions de gestion améliorent le pouvoir d'achat et le mieux-vivre de 29 millions de salariés et de citoyens dans le monde. Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe indépendant, acteur emblématique de l'Économie Sociale et Solidaire, qui ne cesse de diversifier ses solutions, répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie et de travail. Partenaire historique des Instances Représentatives du Personnel (IRP), le groupe Up vous accompagne dans vos missions :

- répondre aux enjeux du dialogue social dans les entreprises (Chèques et cartes UpDéjeuner et Chèque Domicile)
- optimiser et faciliter la gestion des activités sociales et culturelles (chèques et cartes UpCadhoc, Chèques Lire, Chèques Culture ; mais également les solutions de gestion et des plateformes pour les CSE de Up Kalidea).

Pour en savoir plus sur le groupe Up :
www.up.coop

Contact : infopartenariatsetcooperation@up.coop

Et si c'était pour vous, militants UNSA ?

La SCOP n'est pas la solution idéale à tous les maux d'un modèle économique à bout de souffle. Mais elle mérite qu'on s'y attarde. Militants et adhérents de UNSA, vous pouvez vous renseigner sur ce que représentent les SCOP et les SCIC. Vous pouvez vous adresser aux Unions Régionales de SCOP et de SCIC sur le site les-scop.coop/coordonnees-des-ur

Et n'hésitez pas vous rapprocher des salariés syndiqués qui se sont investis dans ces entreprises (Eurofence, SCOP-TI, La Belle Aude, Scopelec, et bien sûr Up…).

Le groupe Up est partenaire de

Up — Ça fait du bien au quotidien